

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 2250001: établissements d'enseignement et internats subventionnés par la communauté flamande

En vigueur au 26/04/2012 (Dernière actualisation de la page 24/04/2014)

A partir du 26/04/2012, les données salariales sont reprises dans la sous-commission paritaire officielle 2250100 (AR du 13/03/2012). Le sous-secteur 2250001 a été abrogé à cette date.